

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 /04/2022

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 04 /04 /2022 à 20h, salle du Conseil, sous la présidence de F. JACQUARD.

**Présents** : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Viviane GAUTHERON, Damien GUILLEMIN, Romain JALLEY, Bernard LONJARRET, Clément MASUE, Marie Agnès PRUDENT, David THIBERT.

Absent excusé : Damien GUILLEMIN avec pouvoir à Dominique CHAUDAT

Secrétaire de séance : Marie Agnès PRUDENT Convocation du 29 /03/ 2022

### Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 08/02/2022

**Compte de gestion** : identique au compte administratif, le compte de gestion, établi par la trésorerie, est voté à l'unanimité des membres présents.

### Compte administratif 2021 : Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : 224 143,56 €--- Recettes de fonctionnement : 350 061,91 €

Dépenses d'investissement : 51 957,64 €---Recettes d'investissement : 85 991,87 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement à reporter au 002 : 228 651 €

Déficit d'investissement à reporter au 001 : 3 471 €

Excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 : 9 203€

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité des membres présents.

**Les taux des taxes** sont inchangés, le Conseil Municipal vote le maintien, à savoir 30.25 pour le foncier non bâti ; 32.94 pour le foncier bâti et 15.95 pour la contribution forfaitaire des entreprises. A noter, 20.08% de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti revient à la Commune, le Conseil Municipal n'a pas de pouvoir sur ce taux départemental.

**Les subventions** : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes : ADMR : 100 €, souvenir français : 50 €, ASTI 50 €, pompiers : 100€.

### Budget Primitif 2022:

Madame Le Maire a présenté le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 462 533€

Recettes et dépenses d'investissement : 728 603 €

Le Conseil Municipal a **voté** le budget primitif 2022 à 9 voix pour et 1 abstention.

Les investissements : Le récapitulatif des offres les mieux disantes s'élève à 465 336.88 € HT.

Le projet a été déposé sur la plateforme EFFILOGIS, le comité technique donnera son avis fin Avril 2022 et notifiera les aides de la région qui s'élèveraient à 130 000 €.

Le dossier DETR 2022, demandes d'aides de l'état, a été déposé en Sous Préfecture qui s'annonçait timoré sur le projet, quant à son montant et les aides possibles. La commission DETR à Macon s'est prononcé pour 30%, soit 143 018 € d'aides.

Le CD71 avait retenu notre projet et alloué une subvention de 65 000 € en 2021.

**Projet de Gîte** : après étude du financement de cette opération, le Conseil accepte ce projet et charge Mme Le Maire de signer les documents afférents à cette affaire : notifications, acte d'engagement... ainsi que la demande du taux des emprunts.

**CCAS: Compte de gestion** : identique au compte administratif, le compte de gestion, établi par la trésorerie, est voté à l'unanimité des membres présents.

### CCAS :Compte administratif 2021

Dépenses de fonctionnement : 2 341,99 €--- Recettes de fonctionnement : 1 430 €

Résultat de l'exercice : - 991 ,99 € résultats cumulés : + 990.27 €

La commission se réunira le lundi 11 Avril et décidera des actions et manifestations à mener en accord avec le Conseil Municipal.

**Lotissement les Erables :Compte de gestion** : identique au compte administratif, le compte de gestion, établi par la trésorerie, est voté à l'unanimité des membres présents.

**Lotissement les Erables :Compte administratif 2021** :

Dépenses de fonctionnement : 55 087,96 €--- Recettes de fonctionnement : 47 767,60 €

Dépenses d'investissement : 14 731,35 €---Recettes d'investissement : 54 416,55 €

Résultats cumulés 2021 : fonctionnement : - 10 498,87 € et -14 731,35 € en investissement

**Budget de Clôture du lotissement** : Le Budget sera clôturé avec une écriture comptable de - 24 231 € du Budget Principal.

**Devis débroussailluse** : 3 devis ont été demandé pour l'achat d'une épareuse et la reprise de l'actuelle, le Conseil décide de rencontrer le commercial des Ets Gauthier, avant de finaliser l'achat.

**Vente de terrain au lotissement** : M. EL ATMANI souhaite acquérir une bande de terrain en bas de sa parcelle, le Conseil décide de proposer 9 € le m<sup>2</sup>.

**Renouvellement bureau AFR** : le bureau de cette association est à renouveler tous les 6 ans, le bureau est composé de 5 membres proposés par la Chambre d'agriculture et 5 membres proposés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les membres actuels proposés en 2016, à savoir : Bernard LONJARRET, Romain JALLEY, René JACQUARD, Bruno MASUE, Baptiste CRETIN.

La chambre d'agriculture a proposé 5 membres : Eric GOLIARD, Jérôme HUBAIL, Vincent JACQUARD, Nicolas ARBEZ, Claude MONNIN.

Le Maire de la Commune est membre de droit avec voix délibérative, deux autres membres viennent compléter le bureau : Bernadette ROBIN, membre de droit de la DDT, avec une voix consultative et un membre du Planois avec voix consultative également.

**Marché** : les marchés reprendront une fois par mois, le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois.

**Elections présidentielles** : rappel des dates du 10/04/2022 et 24/04/2022 et composition du bureau de vote. A noter que le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h40.